



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 23 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle
d'Abou Dhabi en faveur des pays les moins avancés**

Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés

Rapport du Directeur général

En application de la résolution GC.18/Res.8 relative à la Déclaration ministérielle d'Abou Dhabi en faveur des pays les moins avancés, le présent document fournit des informations sur la suite donnée à cette résolution et sur les activités qui ont été entreprises et les manifestations qui ont été organisées en faveur de ces pays.

I. Introduction

- Après que le Vanuatu a été retiré, le 4 décembre 2020, de la liste des pays les moins avancés (PMA) établie par l'Assemblée générale des Nations Unies, 46 États sont considérés comme appartenant à cette catégorie¹. Depuis l'établissement d'une liste des PMA, en 1971, l'ONUDI n'a cessé de soutenir les efforts d'industrialisation de ces pays, comme le demandait la résolution A/RES/2768 (XXVI) de l'Assemblée générale, en adaptant ses services techniques et consultatifs à leurs problèmes particuliers en matière de développement. Le cadre de programmation à moyen terme de l'ONUDI pour 2018-2021 a introduit un double objectif d'intégration et de transposition à une plus grande échelle des programmes, fondé sur le cadre logique de l'Organisation. Tout en maintenant ce double objectif, le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 encourage davantage une approche axée sur les besoins particuliers des PMA (IDB.49/8-PBC.37/8).
- Étant donné qu'on trouve 33 PMA sur le continent africain et 12 dans la région Asie-Pacifique, le portefeuille d'activités de l'ONUDI dans ces pays tient compte du

¹ Nations Unies, Comité des politiques de développement, Liste des pays les moins avancés (au 11 février 2021), disponible à l'adresse : https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdf.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



rôle essentiel de cadres régionaux tels que la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III), de la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire et du rôle mondial que la réforme du système des Nations Unies pour le développement joue en faveur d'un développement industriel inclusif et durable dans le cadre de la décennie d'action. Ainsi, en octobre 2020, sur les 130 projets de coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire, 22 étaient des projets nationaux mis en œuvre dans les PMA.

3. Compte tenu de la résolution GC.18/Res.8, dans laquelle l'ONUDI a été invitée, dans la limite des ressources existantes et des ressources extrabudgétaires, à contribuer à l'élaboration du programme d'action de la cinquième conférence des Nations Unies sur les PMA et à sa mise en œuvre ultérieure, le Conseil exécutif de l'ONUDI a approuvé, en juillet 2021, un projet visant à entretenir le lien entre l'assistance technique et la dimension politique et normative de l'Organisation, au service des PMA aux niveaux national, régional et mondial. Le projet appuie la participation de l'Organisation aux travaux préparatoires de la cinquième conférence des Nations Unies sur les PMA ainsi qu'à la conférence elle-même, notamment dans le cadre de la neuvième conférence ministérielle des PMA, coorganisée par l'ONUDI avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), prévue en novembre 2021, avant la dix-neuvième session de la Conférence générale de l'ONUDI, qui sera le dernier événement de haut niveau précédant les travaux préparatoires.

4. L'ONUDI prend acte de la fin de sa stratégie opérationnelle 2012-2020 en faveur des PMA, qui était alignée sur le Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020², ainsi que des recommandations et conclusions issues de l'examen complet qu'elle a consacré à la mise en œuvre de sa stratégie, et visant à transposer à une plus grande échelle les méthodes de suivi, de communication d'informations et d'évaluation³. Dans ce contexte, en juillet 2021, le Conseil exécutif de l'ONUDI a approuvé un projet visant à formuler la prochaine stratégie de l'Organisation en faveur des PMA et le plan d'exécution correspondant pour la période 2022-2031 ; cette stratégie et ce plan d'exécution devront être étroitement alignés sur le programme d'action de Doha pour la même période, qui sera établi à l'issue de la cinquième conférence des Nations Unies sur les PMA, en 2022⁴.

5. En 2020-2021, l'ONUDI a recensé les enseignements, les meilleures pratiques et les solutions novatrices concernant la promotion d'un développement industriel inclusif et durable dans les PMA, et intégré la diffusion de ces pratiques aux travaux engagés aux niveaux national, régional et mondial pour préparer la cinquième conférence des Nations Unies sur les PMA. En coopération avec le Bureau de la Haute-Représentante, l'ONUDI a contribué à ces travaux de différentes manières : i) avec la déclaration ministérielle intitulée « Accélérer l'industrialisation dans les PMA », qui a été adoptée à l'issue de la huitième Conférence ministérielle des PMA, organisée par l'ONUDI en 2019, et dont a été saisi le Comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième conférence des Nations Unies sur les PMA ; ii) avec un exposé écrit présenté par le Directeur général de l'ONUDI au Comité préparatoire intergouvernemental ; iii) en faisant participer un(e) représentant(e) en tant qu'intervenant(e), orateur(trice) et animateur(trice) principal(e) aux réunions

² La mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des PMA a été prolongée jusqu'à 2021 afin de tenir compte de la prolongation, due à la pandémie, du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020.

³ Projet 180251, « Review and consolidation of outcomes: UNIDO Operational Strategy for LDCs 2012–2020 in the context of the Istanbul Programme of Action 2011-2020 » ; les informations relatives à ce projet peuvent être consultées sur la plateforme de données ouvertes de l'ONUDI (<https://open.unido.org/projects/M0/projects/180251>).

⁴ La conférence, qui devait initialement se tenir du 21 au 25 mars 2021 à Doha (résolution 74/232 de l'Assemblée générale), a été reprogrammée du 23 au 27 janvier 2022 (résolution 74/232 B de l'Assemblée générale) en raison des difficultés liées à la COVID-19.

régionales d'examen pour l'Afrique et Haïti et pour la région Asie-Pacifique ; iv) en apportant des contributions à l'élaboration du programme d'action de Doha et aux discussions approfondies qui ont eu lieu dans le cadre des réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les PMA ; v) en faisant participer un(e) représentant(e) en tant qu'intervenant(e), organisateur(trice) et coorganisateur(trice), avec des partenaires de développement et d'autres organismes des Nations Unies, à des manifestations tenues en marge de différentes réunions intergouvernementales, régionales et mondiales en amont de la cinquième conférence ; et vi) en élaborant des supports de sensibilisation et en organisant des opérations de vulgarisation pour diffuser les meilleures pratiques parmi des publics très variés.

II. Contribution au développement des pays les moins avancés

6. L'ONUDI soutient les PMA au moyen de services techniques et consultatifs. La coopération avec les PMA peut se faire selon différentes modalités, parmi lesquelles des projets autonomes, des programmes de partenariat pays (PCP), des programmes de pays et d'autres formes de projets régionaux, interrégionaux et mondiaux, notamment des rencontres internationales visant à accroître la diffusion des meilleures pratiques en matière d'industrialisation afin d'en favoriser la reproduction et la transposition à une plus grande échelle. Au mois d'août 2021, huit programmes de pays⁵ étaient en cours de mise en œuvre et neuf autres⁶ étaient en phase d'élaboration. En outre, tous les projets de l'ONUDI menés dans des PMA abordent certaines questions transversales, comme l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Plusieurs d'entre eux devraient contribuer de façon sensible à l'égalité des sexes ; c'est le cas notamment de projets menés en Afghanistan, au Cambodge, en Éthiopie, à Madagascar, au Niger, au Soudan et en Zambie, tandis qu'un projet mené au Mozambique est principalement axé sur l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement de certaines chaînes de valeur agricoles.

7. Forte des succès obtenus jusqu'à présent par son modèle d'activité amélioré en matière de partenariats multipartites (le PCP), et compte tenu de la demande croissante émanant des États Membres depuis les Déclarations ministérielles de 2017 et 2019 en faveur des PMA, l'ONUDI a continué à intensifier son appui aux PMA dans le cadre du PCP. À la demande de ses États Membres, elle met actuellement en œuvre plus de la moitié de ses PCP dans des PMA, notamment au Cambodge, en Éthiopie, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Sénégal et en Zambie. Les PCP ont été solidement pris en main par les pouvoirs publics au Cambodge, en Éthiopie et au Sénégal, ce qui s'est traduit par des investissements cumulés d'un montant total de plus de 2,5 milliards de dollars depuis le début de leur mise en œuvre, tandis que les PCP mis en place au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie sont actuellement dans leur phase de programmation.

8. Dans le cadre de la DDIA III, le Niger accueillera, en novembre 2021, le premier sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique, qui sera coorganisé avec l'ONUDI, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Agence de développement de l'Union africaine et l'initiative AfroChampions, et qui devrait susciter une mobilisation des gouvernements au plus haut niveau. L'une des principales décisions adoptées à cette occasion vise à renouveler le cadre d'industrialisation du continent en tenant compte des évolutions récentes de la situation, notamment la pandémie de COVID-19 et l'inauguration de la Zone de libre-échange continentale africaine. La

⁵ Afghanistan, Angola, Bangladesh, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Myanmar et Zambie. L'ONUDI met également en œuvre des programmes de ce type dans des pays qui ne sont plus sur la liste des PMA et qui sont entrés dans une période de transition en douceur, comme le Cabo Verde et le Vanuatu.

⁶ Bénin, Burundi, Gambie, Guinée-Bissau, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Soudan.

CEA et l'ONUDI collaborent également à l'élaboration d'une publication conjointe sur la voie empruntée par le Niger en matière d'industrialisation.

9. Entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2021, l'ONUDI a mobilisé, par l'intermédiaire de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, des ressources financières d'un montant de 2 867 950 dollars. Les ressources mobilisées en particulier par le Fonds pour la consolidation de la paix, le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » et le Fonds d'affectation spéciale à plusieurs volets pour la Somalie se sont élevées à un total de 1 829 361 dollars, et ont bénéficié aux projets mis en œuvre dans les quatre PMA suivants : Guinée (207 815 dollars), Mali (401 946 dollars), République-Unie de Tanzanie (274 394 dollars) et Somalie (945 206 dollars). Pour faire face aux difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19, l'ONUDI a également mobilisé, par l'intermédiaire du fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, des ressources financières d'un montant de 1 038 589 dollars en faveur de projets menés dans les quatre PMA suivants : Éthiopie (419 440 dollars), Guinée (249 019 dollars), Madagascar (170 130 dollars) et République-Unie de Tanzanie (200 000 dollars).

10. L'ONUDI a soutenu des activités de programme dans les PMA, comme au Burkina Faso, en Éthiopie, en Guinée, à Madagascar, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et en Zambie, afin de surmonter les difficultés socioéconomiques causées par la pandémie de COVID-19 ; grâce à une coopération sur mesure, incluant des efforts de programmation conjointe, l'objectif était d'aider ces pays à se préparer à la crise et à l'enrayer, à réagir et à s'adapter, et à se relever et à se transformer, notamment dans le cadre du Programme de redressement de l'industrie face à la COVID-19. L'ONUDI, en s'appuyant sur les équipes de pays des Nations Unies, a également aidé les gouvernements à formuler et à mettre en œuvre les plans de riposte socioéconomique des Nations Unies face à la COVID-19.

11. Par l'intermédiaire de ses interlocuteurs gouvernementaux, l'ONUDI a également lancé une série d'enquêtes pour évaluer les conséquences de la COVID-19 dans les PMA. Des enquêtes ont notamment été consacrées : i) aux petites et moyennes entreprises (PME) et au secteur manufacturier de l'Afrique subsaharienne ; ii) aux PME de l'industrie agroalimentaire (enquête menée par l'ONUDI, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Agence de développement de l'Union africaine) ; iii) aux mesures politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics pour atténuer les répercussions de la COVID-19 sur l'industrie ; et iv) aux conséquences de la pandémie au niveau des entreprises (enquête menée par l'ONUDI et la Banque africaine de développement).

12. Par ailleurs, l'ONUDI contribue activement aux analyses communes de pays des Nations Unies et elle est signataire des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, assurant également la présidence des groupes chargés du suivi des résultats. Parmi les plans-cadres de coopération récemment signés par l'ONUDI dans des PMA figurent ceux qui concernent l'Angola (2020-2022), l'Éthiopie (2022-2025), Madagascar (2021-2023), l'Ouganda (2021-2025) et le Timor-Leste (2021-2025).

13. Ayant été accréditée en 2020 auprès du Fonds vert pour le climat (FVC), l'ONUDI a prévu, dans le cadre du programme de travail indicatif de cette entité pour 2021, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de soutien aux PMA financés par le FVC. Grâce au FVC, les projets de l'ONUDI devraient avoir des répercussions concrètes en faveur d'une transition vers des énergies propres, de la décarbonisation et de la diffusion de pratiques commerciales fondées sur une économie circulaire pour l'action climatique, en coopération avec plusieurs institutions nationales.

14. En 2020, l'initiative REEECH sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans la région de l'Hindu-Kush Himalaya est devenue pleinement opérationnelle dans le cadre du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables. Organisée par le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, cette initiative vise à améliorer l'accès à des services énergétiques durables dans la région de l'Hindu-Kush Himalaya, notamment en Afghanistan, au

Bhutan et au Népal. Il s'agit également de répondre, dans ces zones montagneuses, au besoin urgent de renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière d'énergie verte.

15. Grâce au financement de l'Union européenne, l'ONUDI a continué de mettre en œuvre dans les PMA plusieurs projets visant à stimuler la compétitivité industrielle par un renforcement des normes dans les chaînes de valeur, afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et, ainsi, de faciliter le commerce et l'accès aux marchés. Les projets régionaux concernent plusieurs PMA, dont le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Au Mozambique, un projet lancé en mars 2020 afin de renforcer la compétitivité des exportations vise à améliorer les échanges et l'environnement économique pour certaines chaînes de valeur prioritaires, qui présentent un fort potentiel pour le commerce régional et mondial.

16. En 2020, l'ONUDI a continué d'aider les PMA à atteindre les objectifs de la Convention de Minamata sur le mercure, en particulier dans le cadre de projets d'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or, notamment au Burkina Faso, au Népal et au Rwanda. L'Organisation a également aidé des PMA, notamment le Mali, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Sénégal, à respecter les obligations imposées par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

17. L'ONUDI a présenté le Rapport sur le développement industriel 2020, conçu pour expliquer l'émergence et la diffusion des technologies de production numérique avancées de la quatrième révolution industrielle ainsi que leur importance pour l'avenir de l'industrialisation. Le Rapport indique que des pays comme le Bangladesh, l'Éthiopie, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie sont considérés comme des utilisateurs de technologies de production numérique avancées, mais que la plupart des PMA n'utilisent ou ne produisent pas ce type de technologies dans les secteurs manufacturiers. Il faudrait donc assurer la mise en place d'infrastructures et de compétences numériques appropriées afin d'éviter que les PMA ne prennent encore plus de retard.

18. L'ONUDI a continué d'aider les PMA à élaborer des politiques et des stratégies nationales de transformation structurelle de l'économie. En Éthiopie, le Gouvernement a approuvé, par l'intermédiaire du Ministère du commerce et de l'industrie, une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat couvrant la période 2020-2025, afin de soutenir les entreprises des secteurs privé et public, y compris les entreprises destinées aux jeunes et aux femmes et les start-ups. Cette stratégie est le fruit d'une collaboration entre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'ONUDI, qui a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du PCP pour l'Éthiopie.

19. La plupart des PMA présentent certaines lacunes en ce qui concerne la collecte de données industrielles, qui est une condition indispensable pour suivre efficacement les progrès accomplis sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable. Pour y remédier, l'ONUDI a lancé, en octobre 2020, un nouvel outil en ligne baptisé « SDG 9 Industry Tracker » (indice industriel sur l'objectif de développement durable n° 9)⁷, qui est destiné à aider les États Membres, et notamment les PMA, dans cette collecte.

III. Mesure à prendre par la Conférence

20. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.

⁷ <https://iap.unido.org/data>.